Conseil Municipal de Mauroux (46)

PROCES VERBAL

Séance du 29 Juin 2026 à 20h30
à la Mairie de Mauroux

Le Conseil municipal de Mauroux, dûment convoqué par Monsieur le Maire, Pascal GALARRAGA, s'est réuni à la suite d'une convocation en date du 24 juin 2026.

Présents :

Mesdames, Messieurs : Marie-France DANIELIAN, Fanny DEBRUYNE, Karine DEFFERRARD, Pascal GALARRAGA, Eric GARNIER, Sandrine DELCOUSTAL, Christophe HUGUET, Sandrine HUGUET FORET, Emmanuel LECOURT, Mélanie LENEEZ, Frédéric PERNOT, Nadège ROSIER, Jean-Pierre SOULIE.

Absents excusés :

Ariane DOSI – Donne pouvoir à Eric GARNIER.
Marie ORSONI – Donne pouvoir à Frédéric PERNOT.

Secrétaire de séance : Fanny DEBRUYNE

****

Ordre du jour :

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 28 avril 2026
2. Revalorisation du taux de la taxe d'aménagement
3. Aménagement Garenne
4. Journée des personnes âgées
5. Réfection de la route de Bazérac
6. Questions diverses

****

Le Conseil Municipal débute à 20h33.

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 28 avril 2026

Pascal GALARRAGA demande si tous les Conseillers Municipaux ont lu le Procès-Verbal. Le Procès-Verbal est approuvé à l'unanimité.

2. Revalorisation du taux de la taxe d'aménagement

Frédéric PERNOT explique ce que signifie la taxe d'aménagement. Cette taxe sert à financer les équipements publics communaux et intercommunaux, les futures constructions vont aussi en bénéficier. Quand les habitants déposent un permis, cette taxe leur est appliquée. Une seconde taxe : la redevance archéologique préventive ; dès lors qu'on commence à « fouiller » le terrain, cette taxe s'applique.

Cette taxe a été créée le 1er mars 2012 et doit être payée dans les 90 jours suivant l'achèvement des travaux pour toute surface inférieure à 5000m2.

Actuellement, sur Mauroux, le taux est à 1,5%, le maximum que nous pouvons prétendre est à 5%. Aujourd'hui, on vous propose d'augmenter la taxe à 2%. Cela fait très longtemps qu'elle n'a pas été revalorisée.

Eric GARNIER souhaite savoir, par rapport aux autres communes, comment nous sommes situés.

Frédéric PERNOT indique que les autres communes sont entre 1,80% et 2,5%.

Frédéric PERNOT précise que sur les 2%, la Commune de Mauroux ne perçoit pas la totalité.

Pascal GALARRAGA indique que cette taxe, pour l'année 2025, a rapporté à la Commune 2462,83 euros. Il faut savoir que, pour chaque permis de construire qui est déposé à la Mairie de Mauroux, nous reversons une taxe à la Communauté de Communes (introduction des dossiers d'urbanisme). Pour l'année 2025, nous leur avons reversé la somme de 3983,23 euros. La taxe d'aménagement ne paie même pas la taxe que nous reversons à la Communauté de communes. Sur le plateau, la commune de Lacapelle-Cabanac ne paie pas cette taxe à la Communauté de communes car la commune gère elle-même les dossiers d'urbanisme.

La question qui fait débat : devons-nous gérer ou pas les dossiers d'urbanisme au sein de Mauroux ? Après plusieurs échanges constructifs, il s'avère qu'il faut avoir les compétences, connaitre le PLUi (Plan Local d'Urbanisme intercommunal) c'est un risque si on se trompe sur un dossier. Actuellement, nous passons par un service dédié, qui a les compétences et s'il venait à y avoir un litige ou autre sur un dossier, cela n'est pas de notre ressort.

Des questions se posent sur les containers. Des demandes de permis ont été transmises à la Mairie mais certains n'ont rien fait depuis. De ce fait, aucune taxe perçue. Il faudrait faire le tour du village et répertorier les containers.

Frédéric PERNOT propose le vote pour l'augmentation de la taxe d'aménagement à 2 %.

Le vote pour l'augmentation de la taxe d'aménagement est voté à l'unanimité.

3. Aménagement Garenne

Pascal GALARRAGA souhaite mettre des plots ou des barrières en bois le long du kiosque. Des bordures ont été mises en prévention. En effet, les campings cars se garent régulièrement à côté du kiosque pour bénéficier de l'ombre, de l'électricité et de l'eau, mais ils tuent les arbres en se garant là. Il souhaite que les campings cars se garent côté route et passer le temps de gratuité de 72h à 48h.

Un débat constructif est fait sur l'utilité ou non de passer de 72h à 48h. Si le temps est diminué à 48h, cela aura-t-il un impact pour l'épicerie ou le restaurant « Chez Justine ».

Il est préconisé de faire un sondage, cet été, auprès des campings cars afin de voir s'ils utilisent ou pas les services de l'épicerie et/ou vont au restaurant « Chez Justine ».

Christophe HUGUET souhaite savoir comment nous allons vérifier que les camping-cars restent plus de 72h.

Pascal GALARRAGA : On met des barrières et on passe par une Régie. Il faut mettre des règles, car c'est gratuit (eau, électricité). Il faut que les personnes participent au fonctionnement de la Garenne. Pour les personnes qui viennent en voiture et qui souhaitent pique-niquer, elles pourront se garer le long de la Doline ou sur le parking de la Mairie.

Pascal GALARRAGA, en compagnie de M. DUBOIS, de la Chambre de l'Agriculture et Jean-Pierre SOULIE, ont fait le tour de la Garenne afin de faire le point sur les arbres à abattre. Il y en a 5 à faire en urgence. J'ai demandé un devis à Thibaut ROSIER. Il y a une ligne électrique, il faut donc être habilité pour abattre l'arbre et avoir la nacelle adéquate. Le montant est de 1500 euros HT. Les autres arbres seront coupés par les agents de la Mairie.

Marie-France DANIELIAN demande pourquoi nous n'avons pas demandé d'autres devis.

Après plusieurs échanges, il est convenu qu'exceptionnellement, nous votons pour le devis de Thibaut ROSIER. Pour les prochaines fois, il faut bien penser à faire des demandes de devis auprès de deux, ou trois artisans.

Pascal GALARRAGA propose le vote pour le devis de Thibaut ROSIER. Le vote pour le devis de Thibaut ROSIER est adopté à la majorité des voix avec 1 abstention.

Pascal GALARRAGA propose le vote pour passer la gratuité de l'aire de la Garenne de 72h à 48h.

Le vote pour passer la gratuité de l'aire de la Garenne de 72h à 48h est rejeté.
Pascal GALARRAGA indique que cet été sera un « test ».
Installer la signalisation réglementaire des 72 h dès que possible.

4. Journée des personnes âgées

La journée des personnes âgées, initialement prévue le 11 octobre, est avancée au 4 octobre à 12h. Cent personnes de plus de 75 ans ont été recensés.

Le devis, pour la musique, est de 200 euros.

Le prix du repas est de 20 euros. Il comprend une entrée, un plat, du fromage et un dessert.

La mairie offre l'apéritif, les boissons et le café.

L'équipe municipale gérera la logistique, le service à table, etc...

Les invitations seront envoyées début septembre 2026.

Karine DEFFERRARD explique qu'après ce repas, une association du 3eme âge prendra le relais. Cette association gèrera uniquement les animations comme cela existait avant.

5. Réfection de la route de Bazérac

Pascal GALARRAGA indique que la route de Bazérac n'a jamais été entretenue. Lorsqu'il pleut, des trous se forment. La Municipalité de Montayral, à la suite de doléances de ses administrés a présenté un devis de 7 000 euros pour sa réfection.

Jean-Pierre SOULIE et des élus de Montayral, se sont rendus sur place. Jean-Pierre SOULIE a fait remarquer que la route qui monte à Maritol, dépend de Montayral alors que Mauroux l'entretient. En effet, une partie de la route de Maritol appartient à la commune de Mauroux (moitié de la rue direction Saby).

A la suite de ce rendez-vous, un nouveau devis a été présenté expliquant qu'effectivement Maritol est payé par Mauroux mais la route de Bazérac est plus longue. Au regard de ces éléments, le devis a été révisé à la baisse pour un montant de 2 256 €.

Question posée : comment faisait-on avant ?
L' accord entre les Communes n'était qu'oral. Aucun écrit ne le stipule.

Pascal GALARRAGA invite les membres à se prononcer sur le règlement du devis de la route de Bazérac. Le devis est validé à l'unanimité par les élus, sous condition d'établir une convention écrite et signée par les deux communes (avec plans cadastraux) afin d'en régir l'entretien ultérieur.

6. Questions diverses

Un échange a lieu avec M. Emmanuel LECOURTsur la sécurisation d'une citerne située sur une propriété privée.

Pascal GALARRAGA rappelle qu'un courrier recommandé avec AR est resté sans suite directe, bien que le secrétariat ait reçu l'assurance que la situation serait régularisée.
Emmanuel LECOURT constate que le site est toujours en l'état
Pascal GALARRAGA annonce qu'une visite de contrôle sera effectuée sur la propriété.

*****

Nadège ROSIER informe qu'une demande d'un service civique est faite pour la rentrée de septembre 26 pour l'école de Mauroux pour remplacer Océane. Le recrutement sera fait par la Ligue de l'Enseignement.

*****

Marie-France DANIELIAN souhaite parler de la location de la salle des fêtes. Avant, pour les Associations de Mauroux, la première location était gratuite et les autres payantes. Il serait bien de remettre ce système en place. Rappelons que c'est la Mairie qui paie l'eau et l'électricité lors de leurs évènements.

Ce point sera mis à l'ordre du jour du prochain Conseil Municipal.

*****

Concernant l'école maternelle, Jean-Pierre SOULIÉ souhaite l'enlèvement du puits pendant la pause estivale.

Pascal GALARRAGA indique que c'est prévu, il sera remplacé par la plantation d'un arbre et l'aménagement d'un banc.

*****

Pascal GALARRAGA invite Emmanuel LECOURT à se rendre cette semaine sur le site des toilettes publiques pour évaluer le coût des travaux. Il est précisé que ce projet sera réalisé dans le cadre d'un chantier participatif.

*****

Christophe HUGUET souhaite savoir où nous en sommes dans le recrutement de la future collègue de Lucile.

Pascal GALARRAGA précise que l'annonce est parue au Centre de Gestion au début du mois de juillet. Une personne a été reçue en entretien, mais la décision finale reste à prendre.

*****

Sandrine HUGUET FORET souhaite qu'on ouvre une réflexion, lors du prochain conseil municipal, sur le sujet du Club de Foot de Mauroux.

Frédéric PERNOT indique que la Mairie a toujours payé les factures d'eau et d'électricité mais rien n'empêche de revoir ce système. Car effectivement, c'est l'argent de la Commune.

*****

Mélanie LENEEZ souhaite savoir si Pascal GALARRAGA a pu rencontrer la personne qui se gare sur le parking de l'école primaire.

Pascal GALARRAGA attendait la fin de l'année scolaire pour aller la voir. Un panneau sera mis pour la rentrée 2026.

*****

Karine DEFFERRARD transmet les différentes manifestations qui se tiendront les jours à venir.

- le 14 juillet : pique-nique et l'après-midi, jeux, pétanques, etc...
- le 4 octobre : repas du 3ème âge
- le 11 octobre : marche d'octobre rose
- le 24 et 25 octobre : La Pastorale

*****

Le Conseil Municipal est terminé à 22h54.

La Secrétaire de séance,
Fanny DEBRUYNE

Le Maire,
Pascal GALARRAGA